

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

**Séance du 5 juin 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni le sous la présidence de Monsieur Lucien GONNOT, Maire.  
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 AVRIL 2015**

Le compte rendu du 29 avril est approuvé à l'unanimité.

**II – TRAVAUX DE VOIRIE 2015**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a retenu l'offre de l'entreprise THIVENT de Dompierre sur Besbre, pour un montant total de 21 104,06 € HT, pour le déblaiement de la rue du Bois de Bord et la réfection du chemin de la Loge Pailleton aux Saulniers.

**III – TRAVAUX ROUTE DE BESSAY**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis du SDE03 relatif à l'éclairage lié à l'enfouissement route de Bessay - poste château d'eau comprenant la dépose de 5 foyers sur poteaux et la fourniture et l'installation de 8 candélabres pour un montant à la charge de la commune de 13 426 € financé sans étalement et autorise M. le Maire à signer ce devis.

**IV – RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS DES SERVICES - PROJET DE SCHÉMA DE MUTUALISATION**

Moulins Communauté sollicite l'avis du Conseil municipal au sujet du rapport relatif aux mutualisations de services et du projet de schéma de mutualisation, approuvés par le conseil communautaire du 3 avril 2015. Ce projet de schéma résulte d'obligations légales. L'objectif de la mutualisation est la mise en commun de services, notamment de personnel. Un coefficient de mutualisation de service sera pris en compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement des communes et de la Communauté d'Agglomération. Cette mesure incitative a incité Moulins communauté à prévoir la mutualisation d'un maximum de services.

Chaque commune membre pourra choisir librement quels services mutualiser, par le biais d'une convention avec Moulins Communauté.

Bien que :

- l'évaluation des effectifs mutualisables, qui serait de 2 agents pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants, ne lui paraît pas réaliste,
- le transfert par la ville de Moulins à Moulins Communauté de personnel dont les services ne se feraient qu'en direction de la ville de Moulins, ne pourrait qu'alourdir les finances communautaires,

le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au rapport relatif aux mutualisations de services et au projet de schéma de mutualisation de Moulins Communauté.

## **V – INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME PAR MOULINS COMMUNAUTÉ**

La fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations de droit des sols, pour les communes dotées d'un plan local d'urbanisme, est prévue à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le Conseil municipal, à 12 voix pour et 2 abstentions, décide d'adhérer au service d'instruction des autorisations de droit des sols de Moulines Communauté.

## **VI – ACCORD DE SUBVENTION DETR**

Suite au dossier de demande de subvention déposé, la Préfecture informe que la commune pourra disposer d'une subvention de 16 469 € pour la réfection de la toiture de la salle Henri BARON et de 9 562 € pour la construction d'un préau à l'école maternelle.

Aux vues de cet accord de subvention, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour lancer les appels à concurrence en procédure adaptée pour :

- la réfection de la toiture de la salle Henri BARON,
- la construction d'un préau à l'école maternelle.

## **VII – DEMANDE DE LOGEMENT**

M. Henri AMBROSIONI a déposé une demande pour le logement F2 vacant situé au-dessus de la bibliothèque au 16, Place de la Mairie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le logement F2 à M. Henri AMBROSIONI.

## **VIII – VENTE D'UN PAVILLON FRANCE LOIRE**

La société d'HLM France Loire envisage de vendre le pavillon situé 20, chemin de la Pépie à M. Pierre QUARMENIL pour un montant de 88 000 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable à cette vente, sous réserve que la garantie d'emprunts accordée à France Loire par la commune soit diminuée au prorata.

## **IX – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Suite à la mise en réseau des bibliothèques de Moulines Communauté, un nouveau règlement intérieur a du être élaboré. Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de règlement de la bibliothèque municipale de Neuilly le Réal.

## **X – COURS DE ZUMBA**

M. le Maire informe qu'il a été contacté par l'association « l'Atelier des Artistes » qui souhaite mettre en place des cours de danse Zumba à Neuilly le Réal. Cette activité d'une heure hebdomadaire, accessible aux adolescents à partir de 12 ans et aux adultes, pourrait être programmée le mardi soir à la salle Henri Baron.

M. le Maire propose dans un premier temps de mettre la salle Henri Baron à disposition gratuite de l'association pendant les 5 premières semaines d'activité, à titre d'essai. A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette proposition.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Projet de dossier d'enquête préalable à la DUP**

M. le Maire indique avoir reçu un CD de présentation du projet de dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de mise à 2 X 2 voies de la RCEA par concession autoroutière entre Montmarault et Digoin. Il explique que ce CD est consultable en Mairie et qu'un avis sur ce projet, non soumis à délibération, est demandé avant le 30 juin.

### **PEDT 2015-2018**

Mme GUITTON rappelle qu'un comité de pilotage composé d'élus, d'enseignants, de parents d'élèves et de membres d'associations a été créé afin de mettre en place un projet d'éducation pédagogique (PEDT) pour la période 2015-2018. Ce PEDT a été validé par le comité de pilotage réuni le 2 juin 2015 et transmis à la DDCSPP, la DASEN et la CAF.

## **TAP**

Mme GUITTON rappelle qu'une contribution financière a été demandée aux parents pour la dernière période des TAP, ce qui a eu pour incidence une diminution significative des effectifs présents à ces activités.

## **Table de ping-pong**

M. ROUYER demande quand est prévue l'installation d'une table de ping-pong dans l'Espace VALTY. M. BAUDOIN lui répond qu'une table en béton a été commandée et qu'elle doit être installée à proximité des terrains de tennis dans le courant du mois de juin.

## **Service de télé-assistance**

Mme DUCERF révèle avoir été contactée par l'association Allier Sécurité qui propose une télé-assistance et un service à la personne dédiés aux personnes âgées. Une vingtaine de Neuillyssois bénéficierait déjà de ce service. La responsable de l'association souhaiterait rencontrer un élu afin de faire connaître davantage ce service notamment auprès des personnes âgées.

M. le Maire est d'accord pour recevoir la responsable.

## **Réunion avec les associations**

M. GALLAUD informe qu'une réunion avec les responsables des associations Neuillyssoises aura lieu jeudi 11 juin à 20h. Il y sera question du fonctionnement du nouveau copieur installé dans le bureau associatif, du projet d'un nouveau forum des associations et de la mise en place d'une formation à l'utilisation du défibrillateur.

## **Travaux**

M. BAUDOIN indique que le marché de consultation relatif à la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'aménagement de la route de Bessay a été lancé le 2 juin. Les entreprises ont jusqu'au 23 juin à 12h pour transmettre leurs offres.

Il annonce également la réfection du terrain de bicross et la création d'un chemin piétonnier reliant les terrains de tennis au nouveau lotissement de la Garenne Gayot.

## **Réfection de la route de Moulins**

M. ROUYER s'interroge du fait que les travaux de réfection de la chaussée n'aient pas été réalisés pour la portion allant de la zone des Gambades au croisement de la rue des Rosiers.

M. le Maire lui répond que le Sivom de la Sologne Bourbonnaise avait demandé au service « route » du département de réaliser l'ensemble des travaux de mise en place d'un enrobé sur la tranchée du réseau d'eau potable. Vu l'état de la voirie, l'UTT a décidé de la refaire complètement la Grand rue. Suite à un dysfonctionnement entre l'UTT et le service « route » du Conseil départemental, la mise en place d'un enrobé sur la tranchée du réseau d'eau potable n'a pas été effectué simultanément route de Moulins. Le Sivom de la Sologne Bourbonnaise fera réaliser ces travaux à une date non fixée à ce jour.

## **Buvette du stade**

M. BLANCHARD indique que la peinture des nouveaux volets de la buvette du stade Hubert TURAUD commence déjà à s'écailler.

La séance est levée à 22h15

